

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2007-27

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

De conseillers en exercice : 15

de Présents : 14
de Votants : 11 + 3 proc

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Sandrine BARRALIS – Christian DI MARTINO – Eliane CALDEI-VIDAL – Chantal BARBIER-Patrice MARTIN – Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Fabienne GALLI – Michel CORSINI

Objet : Servitude de passage
D'une canalisation
Sur parcelles cadastrées
section A n° 447 et 1773

Absente : Béatrice ROZIER

Absents avec procuration : Karine FAGES – Fabrice FONTAINE – Pascale PELLETIER

Secrétaire : Fabienne GALLI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale

qu'il est nécessaire de régulariser le passage d'une canalisation - posée depuis plus de 40 ans - sur les parcelles cadastrées section A n° 447 et 1773 - située au 440 route du Mont MACARON LA SUC, en saisissant l'opportunité de la vente à Monsieur Cédric JACQUES et Madame Manon BEGLIA.
Cette servitude sera consentie à titre gratuit à la mairie.

De ce fait, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette servitude de passage.

LE CONSEIL, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour régulariser cette servitude de passage sur les parcelles cadastrées section A n° 447 et 1173.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 23/07/2020
Qualité : Maire